

Une société menace d'évacuer vingt squatters aux Pâquis après dix ans d'occupation

Le propriétaire de l'immeuble 2, rue Jean-Jaquet a ouvert une procédure en évacuation auprès du Tribunal de première instance. Aucun accord n'est intervenu en audience de conciliation!

La société Etima SA a acheté l'immeuble 2, rue Jean-Jaquet, le 7 avril, lors d'une vente aux enchères à l'Office des poursuites et faillites. Ce nouveau propriétaire souhaite procéder à des travaux de réhabilitation et de rénovation, dès le mois de juin.

Ouverture d'une procédure en évacuation

Après plus de dix ans d'occupation du bâtiment, Etima SA a ouvert auprès du Tribunal de première instance une procédure en évacuation contre les vingt squatters qui y sont actuellement logés. Ceux-ci refusent pourtant de quitter les lieux. «A l'issue de l'au-

dience de conciliation, hier matin, aucun accord n'est intervenu», nous a confirmé Me Mike Hornung, l'avocat d'Etima.

Le 10 juin 1988, environ quatre-vingts squatters entrent en force dans trois immeubles des Pâquis: rue Jean-Jaquet 2, rue Plantamour 41 et 45. Ils fondent l'ANH (Association des nouveaux habitants). Les occupants du 45, Plantamour, acceptent de partir en 1991 et d'être relogés individuellement par l'Office du logement social. Le 2 août 1995, les militants de l'ANH remportent une grande victoire: la Codha (Coopérative de l'habitat associatif) acquiert le 41, Plantamour pour

1,5 million de francs. Son premier immeuble. Les fonds propres sont notamment constitués des «loyers» versés régulièrement par les squatters des immeubles 2, Jean-Jaquet et 41, Plantamour. Le solde, et les 825 000 francs nécessaires pour les travaux de réhabilitation, sont prêtés par la Banque Alternative Suisse.

Le projet paraît sérieusement compromis

«Nous voulons effectuer la même opération au 2, Jean-Jaquet, nous a déclaré Guillaume hier matin sur les marches du Palais de justice. Nous voulons fonder une coopérative afin de

protéger l'immeuble de toute manœuvre spéculative et placer sa gestion entre les mains de l'association des habitants.» Le projet paraît toutefois sérieusement compromis: fondée le 24 octobre 1997, Etima a déjà acheté le bâtiment pour 4 millions de francs.

«Nous allons réhabiliter et améliorer le confort des appartements, notamment en installant le chauffage central, indique Enrique Ortiz, administrateur de la toute jeune Société d'investissements immobiliers. Nous présenterons aux Travaux publics une requête en autorisation de construire au début de l'année prochaine et espérons ouvrir le chantier en juin.» Enrique Ortiz assure que les loyers

oscilleront entre 3225 et 3500 francs la pièce par an, après travaux. «Ils seront donc inférieurs à ceux pratiqués dans les HLM neuves et conformes aux critères de la LDTR (Loi sur les démolitions et travaux de rénovations). Les augmentations de loyers seront en outre fixées en tenant compte de la situation de chaque locataire (n.d.l.r.: ils sont un peu plus d'une dizaine)», note l'administrateur. Celui-ci précise que les actuels squatters du 2, Jean-Jaquet bénéficieront d'une priorité dans l'attribution des baux s'ils sont solvables.

Un tel égard ne devrait pas désamorcer les intentions de résistance.

P. Rk □

8/12/98